ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114122

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des kinésithérapeutes français quant à l'avenir de leur profession. Malgré la réunion de janvier dernier avec la fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs dans le cadre d'une délégation du centre national des professions libérales de santé, de nombreux praticiens ont l'impression de ne pas être entendu par le Gouvernement quant à leurs revendications et s'inquiètent pour l'avenir de leur profession. Ils souhaiteraient notamment voir des mesures concrètes être prises en termes de revalorisation tarifaire, de mise en place d'un tarif unique de reconnaissance de leur profession avec autonomie et consultation en première intervention, la protection de leur diplôme d'État contre les pratiques illégales et l'amélioration du cursus des étudiants masseurs kinésithérapeutes rééducateurs avec un diplôme master validant leur formation. S'agissant d'une profession qui participe activement à notre système de santé et fait un travail important avec des patients de plus en plus nombreux, il aimerait connaître la position du Gouvernement sur cette question et les mesures qui pourront être prises pour répondre à leurs attentes.

Données clés

Auteur : M. Jacques Pélissard
Circonscription : Jura (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 114122
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7579
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)